



**INFOLETTRE**  
**L'Amicale-Vie de l'ANR**  
**1<sup>er</sup> juillet 2021**



**ENSEMBLE, FAISONS VIVRE « L'AMBITION PARTAGÉE »**

Chère présidente, cher président

Depuis la création de l'Amicale-Vie en 1963, par les responsables de l'Association Nationale de Retraités (ANR), les **adhérents ANR peuvent bénéficier d'une protection familiale de garantie-décès** à des conditions très préférentielles par rapport au marché.

Cette création, **décidée et votée en Assemblée Générale de l'ANR**, avait quatre objectifs qui sont encore d'actualité :

- **regrouper** les caisses de secours mutuelles de la Poste, existant dans certains départements (fait dès l'origine)
- **offrir** aux adhérents de l'ANR une protection familiale à tarif préférentiel
- **recruter** de nouveaux adhérents ANR
- **fidéliser** les adhérents ANR jusqu'à leur décès

**Amicale-Vie de l'ANR a souscrit le contrat-groupe CNP 1730 F, proposé par l'assureur CNP Assurances et mis à disposition des adhérents ANR.**

**Au moment où l'horizon s'éclaircit** et où nous pouvons envisager, avec plus de certitude, le retour à une vie quasi-normale, au moment où les attentes de nos concitoyens retraités se font de plus en plus pressantes, il convient que notre belle association soit à nouveau en ordre de marche, pour **continuer sa mission au service de ses adhérents**.  
. . . parmi toutes les demandes de nos adhérents, qualité de vie, distractions, voyages, culture, en un mot tout ce qui peut faire que nos rêves deviennent réalité . . .

### **Challenge Amicale-Vie 2021.**

Votre infolettre, datée du 17 avril 2021, vous a présenté le challenge AMV 2021.

Vous avez aussi été informés de la mise en place, au sein de la famille Amicale-Vie, du « **comité du challenge AMV** », composé de Jocelyne Personne, Claude Bailly, Michel Cachot et Jean-Claude Bertrand, comité qui a pour mission essentielle de soutenir vos actions, tant sur le plan méthodologique que financier et de répondre à toutes vos interrogations.

**N'hésitez pas à les solliciter pour bénéficier, avec vos correspondants, de leur expertise.**

En annexe à cette lettre, vous trouverez le point au 30 juin sur ce « challenge AMV 2021 ».

Afin de faciliter la recherche de nouveaux adhérents, **une promotion commerciale très alléchante** a été mise en place par AMV au 1er avril 2021 : **six mois de cotisation offerts et deux ans d'adhésion gratuite** à la boutique des offres « Meyclub » (cf. pages du magazine voix de l'ANR en annexe).

**Note importante : cette promotion est prolongée jusqu'au 31 octobre 2021.**

### **L'Amicale-Vie et les présidents : les rencontres programmées**

Comme vous le savez, l'assemblée générale de l'ANR a été reportée et déplacée de Carry-le-Rouet à Longeville-sur-mer. Conformément à la tradition, l'Assemblée Générale de l'Amicale-Vie a suivi ce mouvement et se tiendra **le lundi 20 septembre à 18 h**, dans le cadre de l'AG ANR.

**Vous êtes tous invités à participer**, adhérents AMV ou non, à cette rencontre conviviale qui permettra un échange direct et enrichissant avec les membres du conseil d'administration AMV. Cette réunion sera mise en ligne sur les réseaux sociaux afin de permettre aux présidents absents à l'AG AMV de bénéficier de la même information.

De plus, afin **de mieux partager nos réflexions**, Amicale-vie a mis à l'étude **l'organisation d'une série de rencontres** avec les présidents et les correspondants de tous les groupes ANR, à l'automne. Ce seront des sessions de « formation – information conviviale », telles qu'organisées dans le passé (les plus anciens s'en souviennent) : plusieurs lieux de séjours répartis sur le territoire permettront de se réunir sans trop de déplacement.

## **Amicale-Vie : prestataire de service administratif et commercial de l'ANR pour la gestion du contrat CNP 1730F**

Comme cela a été rappelé au début de cette lettre, depuis plus de 50 ans, Amicale-Vie a rempli sa mission en passant de quelques centaines d'adhérents à plus de 10 000 adhérents ANR fidélisés (à ce jour, plus de 16% des adhérents ANR). L'autre mission essentielle consiste pour **Amicale-Vie à être l'interlocuteur** direct de l'assureur « CNP Assurances » **pour le compte de l'ANR, en assurant le suivi et la gestion du contrat adhérent.**

Parmi les informations importantes que je souhaite porter à votre connaissance, notre assureur (la société CNP-Assurances) nous a informés que les contraintes législatives et réglementaires française et européenne avaient été durcies. **La directive européenne Solvabilité II** concernant le monde de l'assurance (surnom de la Directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009), entre dans la phase où son application opérationnelle doit être contrôlée.

**L'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution (ACPR) – gendarme de la bourse et des assurances** -- a rappelé récemment à notre assureur CNP-Assurances, qu'il convenait de renforcer sa vigilance sur ses délégataires, intermédiaires en assurance, comme Amicale-Vie de l'ANR.

Ainsi, un dialogue a été ouvert entre CNP Assurances et ANR et Amicale-vie : les **conditions de la délégation** de gestion administrative, consentie à l'Amicale-Vie de l'ANR est en cours de **refonte complète.**

Bien entendu, la politique de recrutement et de fidélisation des adhérents ANR reste du domaine de responsabilité de l'Amicale-Vie et de l'ANR.

Vous serez tenus très informés de l'avancée de **cette évolution qui sera parfaitement transparente** pour vous et pour les adhérents.

En conclusion de cette lettre, support de dialogue avec les responsables ANR, j'aimerais attirer votre attention sur l'obligation pour **l'ANR et son prestataire Amicale-Vie de poursuivre leur collaboration** engagée depuis plus de 50 ans dans l'intérêt supérieur des seuls adhérents ANR.

La stratégie AMV développée dans le plan d'action 2021/2025, est présentée dans **la note « une nouvelle ambition »**. Cet objectif ambitieux sera tenu à condition que l'ANR poursuive les initiatives annoncées dans l'esprit de **la charte « une ambition partagée »** que les deux présidents ont signée, il y a quelques années.

En vous souhaitant réussite dans vos actions et satisfaction personnelle et familiale. . .

A votre disposition pour compléter éventuellement votre information

Bien amicalement

Le président AMV  
JR Thibaud  
0610825244

Annexes :

- Publication Amicale-Vie insérée dans la prochaine édition du magazine « la voix de l'ANR »
- Tableau Challenge AMV 2021 (point d'étape au 30 juin 2021)